



MAIRIE DE MORRE

ATTENTION FETE DU VILLAGE

samedi 29 juin de 12 h 00 au dimanche à 2 h 00

La rue du Commerce est mise en rue piétonne pour cette manifestation importante, la circulation est déviée par **la rue du Vieux Bourg** dans les 2 sens de circulation.

Un arrêté municipal a été pris pour interdire les stationnements des 2 côtés de la rue du commerce entre le samedi 12h 00 au dimanche 02h 00

Nous attirons votre attention que la rue du vieux bourg devient durant cette manifestation l'accès principal pour les secours (pompiers, ambulance, gendarmerie).

Nous vous demandons, s'il vous plait de **déplacer votre (vos) voiture(s) sur d'autres parkings** (parking de l'église) à partir du samedi midi.

Si des voitures gênent samedi à partir de 12h00 nous serons dans l'obligation de faire appel à la gendarmerie.

Merci de votre compréhension.

Le Maire
Jean-Michel CAYUELA